



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**N° Spécial**

**23 Octobre 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCPAT du 23 Octobre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b>	<b>Page</b>
DCPPAT N° 2020-153	10.10.2020	Avis d'arrêté préfectoral actualisant les prescriptions de l'installation de combustion qu'exploite la société ENERTHERM à Nanterre, 11-21, rue Noël Pons.	4
DCPPAT N° 2020-158	13.10.2020	Avis d'arrêté mettant en demeure l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF) sise 34 avenue Léon Jouhaux à Antony, de respecter, dans un délai de 6 mois, les points 3.1, 13, 22 et 25 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis au régime de l'enregistrement sous la rubrique 1510.	4
DCPPAT N° 2020-159	13.10.2020	Avis d'arrêté préfectoral rendant redevable la société Galvanoplast, d'une astreinte administrative pour le non respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2018-64 du 17 avril 2018, pour le site qu'elle exploite au 23 avenue du Chemin des Reniers à Villeneuve-la-Garenne.	4

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n°2020-153 du 10 octobre 2020, actualisant les prescriptions de l'installation de combustion qu'exploite la société ENERTHERM à Nanterre, 11-21, rue Noël Pons.**

Par arrêté préfectoral DCPAT n°2020-153 du 10 octobre 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a actualisé les prescriptions de l'installation de combustion qu'exploite la société ENERTHERM à Nanterre, 11-21, rue Noël Pons.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Nanterre, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis d'arrêté DCPAT n° 2020-158 du 13 octobre 2020 mettant en demeure l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF) sise 34 avenue Léon Jouhaux à Antony, de respecter, dans un délai de 6 mois, les points 3.1, 13, 22 et 25 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis au régime de l'enregistrement sous la rubrique 1510.**

Par arrêté DCPAT n° 2020-158 du 13 octobre 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF) sise 34 avenue Léon Jouhaux à Antony, de respecter, dans un délai de 6 mois, les points 3.1, 13, 22 et 25 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis au régime de l'enregistrement sous la rubrique 1510.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie d'Antony, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n° 2020-159 du 13 octobre 2020 rendant redevable la société Galvanoplast, d'une astreinte administrative pour le non respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2018-64 du 17 avril 2018, pour le site qu'elle exploite au 23 avenue du Chemin des Reniers à Villeneuve-la-Garenne.**

Par arrêté DCPAT n° 2020-159 du 13 octobre 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a rendu redevable la société Galvanoplast, d'une astreinte administrative pour le non respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2018-64 du 17 avril 2018, pour le site qu'elle exploite au 23 avenue du Chemin des Reniers à Villeneuve-la-Garenne.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – Direction de la coordination des politiques publiques – Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>